

FORMATION  
AUX MÉTIERS  
DU SPORT



AIX-EN-PROVENCE

Session 2016-2017

**BPJEPS**  
Diplôme de niveau IV

# Volley-ball et volley-ball de plage

**Attention :**

Cette formation n'est ouverte qu'aux stagiaires ayant les équivalences des UC 1 - 2 - 4 - 5 - 6 - 7 - 8 - 9  
(Voir diplôme pré-requis ci-après)

**POUR DEVENIR**

Le BP JEPS Volley-ball et volley-ball de plage confère à son titulaire dans le domaine du volley-ball et du volley-ball de plage (beach-volley) les compétences suivantes qu'il assure en autonomie :

- concevoir un projet pédagogique et d'enseignement adapté à tout public ;
- conduire des cycles d'apprentissage et d'entraînement jusqu'au premier niveau de compétition ;
- assurer la sécurité des pratiquants, des pratiques et des lieux de pratiques ;
- participer au fonctionnement de la structure.

Le titulaire du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « volley-ball et volley-ball de plage (beach-volley) » est appelé « moniteur de volley-ball et volley-ball de plage (beach-volley) ».

Les principaux emplois peuvent se décliner auprès :

- des bassins de pratiques de la FFVB via une mutualisation de structures supports employeuses ;
- des ligues et comités départementaux et des clubs fédéraux ;
- des fédérations multisports ;
- du secteur des collectivités locales ;
- du secteur marchand qui regroupe les gestionnaires de stages et organisateurs de loisirs avec les centres et clubs de vacances proposant un produit de vacances socialisantes et sportives en plein air.

**POUR QUI ?**

Le BP JEPS Volley-ball et volley-ball de plage est destiné aux personnes

- majeures ;
- titulaires du PSC1 ;
- ayant les diplômes ou qualifications qui donnent les équivalences les UC 1-2-4-5-6-7-8-9 du BPJEPS Volley-ball et volley-ball de plage (Brevet d'entraîneur fédéral 4 - éducateur école de volley-ball - Instructeur fédéral beach - ...).

Toutes les formations aux diplômes « jeunesse, éducation populaire et sport (JEPS) » sont organisées sur le mode de l'ALTERNANCE avec des temps de formation « en centre » (CREPS) et des temps de formation « en situation professionnelle » dans une structure (entreprise, association) et sous la responsabilité d'un tuteur qualifié.

Un positionnement à l'entrée vise à situer le candidat par rapport à son projet professionnel et à ses acquis afin d'établir son projet personnalisé de formation.

## TESTS DE SÉLECTION / ENTRÉE

Vendredi 4 novembre 2016

Entretien sur les caractéristiques, la faisabilité de la formation et le projet des stagiaires, incluant l'organisation de la formation en structure d'accueil et le tutorat envisagés, le type de projet d'action vers lequel le stagiaire veut s'orienter ainsi que ses perspectives de professionnalisation.

## DATES ET DURÉE DE FORMATION

Vendredi 4 novembre 2016 au lundi 3 juillet 2017

210 heures réparties comme suit :

- 105 heures en centre (CREPS) ;
- 105 heures en structure/association.

La formation est répartie sur les lundis, vendredis ou samedis suivants :

4/11/2016 – 25 et 26/11/2016  
5/12/2016  
7/01/2017 - 16/01/2017  
27/02/2017  
4/03/2017 – 11/03/2017 - 25/03/2017  
8/04/2017  
5/05/2017 – 8/05/2017  
2/06/2017  
3/07/2017

Hébergement et restauration

<http://www.creps-paca.sports.gouv.fr/accueil-et-reservations/accueil-aix-en-provence/infrastructures-du-site-daix/>

## NOMBRE DE PLACES

20 places

Sous réserve d'un minimum de 10 garantissant le maintien de la formation

## CONTENU DE LA FORMATION

2 grandes compétences sont visées par la formation au travers les UC3 et UC10 :

- Être capable de favoriser sa professionnalisation ou de pérenniser et faire évoluer son emploi par la diversification des publics et des pratiques de sa structure ;
- Être capable de favoriser sa professionnalisation ou de pérenniser et faire évoluer son emploi par la production d'éléments favorisant la décision des dirigeants en direction de cet emploi.

## TARIFS

Formation avec prise en charge\* : 1 260 €

Formation sans prise en charge : 735 €

Frais administratifs de dépôt de dossier : 20 €

\*Prise en charge employeur, OPCA, club, etc.

Financement de formation

<http://www.creps-paca.sports.gouv.fr/la-formation/les-modalites-de-financement-de-prise-en-charge/>

## DATE LIMITE D'INSCRIPTION

Samedi 15 octobre 2016

## CONTACTS ET INSCRIPTION

CREPS PACA - Site d'Aix-en-Provence

62 chemin du viaduc  
13098 Aix-en-Provence cedex 2

### Secrétariat

Julia ARRIVÉ - Tél : 04 42 93 80 62

[julia.arrive@creps-paca.sports.gouv.fr](mailto:julia.arrive@creps-paca.sports.gouv.fr)

### Coordonnateur de la formation

Alain FOURNIER

[alain.fournier@creps-paca.sports.gouv.fr](mailto:alain.fournier@creps-paca.sports.gouv.fr)

### Référent FFVB PACA

Jean-Marc DUVETTE, CTS Provence PACA

[jean.duvette@orange.fr](mailto:jean.duvette@orange.fr)

## Inscriptions

<http://www.creps-paca.sports.gouv.fr>

Nos formations en un coup d'oeil